PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné **de la susdite municipalité,**
(Directrice générale)

Qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 6 décembre 2021.
Ce projet vise :

L'ajustement de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus et du maire à partir du 1er janvier 2022

Modification à l'article 4 – Rémunération de base applicables
La rémunération de base et allocation pour le maire est de `
Rémunération : 5616.00$ Allocation : 2808.00$
La rémunération de base et allocation pour les conseillers est de :
Rémunération : 1352.52$ Allocation : 676.26$

Modification à l'article 6 – Méthode d'indexation
L'augmentation prévue est de 4% pour la rémunération et l'allocation de dépenses pour le maire et de 2% pour les conseillers.

Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2021.
Le présent règlement modifie le règlement numéro 181
Le règlement portera le numéro 184 et sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu :

Lundi le 17 janvier 2022 à 19h30
Au lieu habituel des séances du Conseil

Que ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 7e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

Émilie Gagné
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie gagné, directrice générale et greffière-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7e jour du mois de décembre 2021, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

Émilie Gagné
Directrice générale